

Vallée de la Loire de Gannay à Decize

Communes : Charrin, Cossaye, Decize, Devay, Gannay-sur-Loire, Lamenay-sur-Loire, St Hilaire-Fontaine.



← ZNIEFF de Type II n°1001

Une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique** (ZNIEFF) **de type II** est un territoire composé de grands ensembles naturels (vallées, plateaux, massifs forestiers, landes, ...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Elle englobe souvent des ZNIEFF de type I où les scientifiques ont identifié des espèces rares, remarquables, protégées ou menacées du patrimoine naturel.

La vallée de la Loire de Gannay à Decize est une zone inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

Superficie : **1 625 ha**

Milieu(x) naturel(s) : **forêt alluviale, pelouses et prairies, bocage, cours d'eau, étangs (mortes)**

Protection existante au titre de la protection de la nature : **aucune**

Intérêt : **EUROPEEN**

ZNIEFF de type I incluses : **1**

Date des données : **1988**

Cette zone, couvre un tronçon de 15 kilomètres du cours de la Loire jusqu'à l'amont de Decize. La richesse naturelle du site liée aux grèves, aux pelouses et aux forêts riveraines est indissociable du fort intérêt géomorphologique induit par les divagations du fleuve dans son lit majeur. Le maillage bocager, encore bien préservé, conserve la mémoire de ces déplacements.

Un cours d'eau dynamique

Un fleuve n'est pas un simple chenal conduisant l'eau de sa source à la mer. Il est accompagné d'une vaste nappe d'eau souterraine, avec laquelle les échanges sont permanents. Ces échanges, les crues, la force du courant façonnent son lit : les bras morts, les îles en sont le résultat. La variabilité des milieux ainsi créés favorise la diversité des animaux et des végétaux. Certains poissons fraient dans les bras morts. Divers oiseaux nichent sur les îles où ils trouvent les conditions et la tranquillité qui leur sont nécessaires.

En Bourgogne, la Loire, l'Allier et le Doubs sont de bons exemples de ces cours d'eau divagants, dont la dynamique est encore très active. Ils comptent parmi les écosystèmes les plus riches de la région. La canalisation, les endiguements, le remplacement de la végétation alluviale par des cultures vont à l'encontre du maintien de la diversité : celle-ci est nécessaire pour que le fleuve demeure un lieu de vie. Une plaine alluviale diversifiée reste un excellent système de régulation de la ressource en eau.



UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants – la biodiversité – est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

UNFLEUVEDIVAGUANT...

Les milieux aquatiques sont diversifiés :

- des eaux courantes dans le lit mineur de la Loire,
- des eaux dormantes au niveau des bras morts.

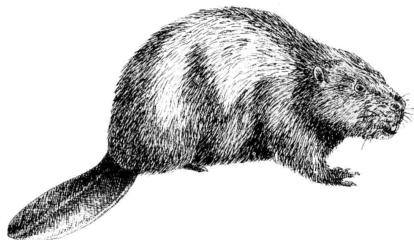
Les milieux terrestres sont soumis aux divagations de la Loire et donc très souvent remaniés ; on dispose ainsi de tous les stades de colonisation végétale depuis les surfaces de sables et de graviers nus jusqu'à la forêt en passant par des pelouses herbacées.



Peuplier noir

LA FORET ALLUVIALE...

A l'amont de Decize, des boisements alluviaux subsistent de part et d'autre du fleuve. Ils sont composés de Saule blanc, Peuplier noir, Tremble, Frêne élevé, Orme champêtre et Chêne pédonculé. Ces milieux sont en forte régression en Europe. Ils sont à ce titre inscrits dans la Directive Habitats* parmi les milieux naturels à préserver en priorité.



Castor

DES PLANTES RARES ET DE NOMBREUX ANIMAUX...

De nombreuses plantes spécifiques aux grèves et pelouses de Loire forment des groupements originaux. On y trouve des plantes protégées en Bourgogne comme la Spargoute printanière ou le Corinéphore. Le Petit Gravelot, des Sternes et l'Oedicnème criard inscrit dans la Directive Oiseaux* nichent sur les grèves. Cette zone est également fréquentée par le Castor et les oies en hiver.

LEXIQUE

* **Directive Habitats** : la Directive européenne de 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Elle fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de préservation de ceux-ci.

* **Directive Oiseaux** : Directive européenne de 1979 consacrée à la conservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique des sites, il est important de maintenir la dynamique du fleuve et notamment la mobilité du lit mineur. La présence de forêts alluviales est un atout pour la biodiversité, de même que les milieux ouverts des grèves sur lesquels il faut maîtriser la fréquentation en période de reproduction et les pelouses et prairies pour lesquelles la mise en labour est néfaste. Les extractions de matériaux, décharges et enrochements sont des pratiques également préjudiciables à la qualité de ces milieux.

VALLEE DE LA LOIRE DE GANNAY A DECIZE

NIEVRE



Echelle

0 2.5 5 km

Source : DIREN données 2003 et IGN scan 250

: ZNIEFF de type 2 voisines

